

**Délégation permanente du Conseil Municipal à
Mr le Maire**

D-2014/580

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT. Délibération D-2014/177 du 4 avril 2014.

Attributions et reprises de concessions dans les cimetières de la Ville de Bordeaux.

Compte-rendu au Conseil Municipal.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour information, le compte-rendu des attributions de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 :

Affaire traitée	Observations
Attributions de concessions temporaires et perpétuelles dans les cimetières de Bordeaux	Liste des concessions temporaires et perpétuelles attribuées par cimetière jointe

ainsi que les comptes-rendus des décisions de reprises de concessions perpétuelles en état d'abandon en date du 8 juillet 2014 :

Affaire traitée	N° et date des décisions	Observations
Décision de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans les cimetières de Bordeaux	Décisions n° 2014/12991, 2014/12993 et 2014/12994 du 8 juillet 2014	Liste des concessions de reprises jointes

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Vous avez demandé le dégroupement de la délibération qui rend compte de la délégation du Conseil au Maire. C'était le cas la dernière fois. Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ?

Il n'y en a point. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Il y a une motion.

M. LE MAIRE. -

Non. Je n'ai pas inscrit la motion à l'ordre du jour. Ce Conseil n'a pas compétence pour délibérer du Traité Transatlantique entre l'Europe et les Etats-Unis.

Merci.

(La séance est levée à 19 h 07)